

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 4 novembre 2019 portant nomination des membres de la commission d'agrément des dentistes généralistes

A.M. 14-01-2021

M.B. 22-01-2021

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 mars 2018 fixant la procédure d'agrément autorisant les praticiens de l'art dentaire à porter un titre professionnel particulier, l'article 3;

Vu l'arrêté ministériel du 4 novembre 2019 portant nomination des membres de la commission d'agrément des dentistes généralistes;

Considérant que Mme HUBERT Caroline, MM. DELRUELLE Guy et CALET Arnaud sont démissionnaires;

Considérant que la Chambre Syndicale Dentaire a proposé des remplaçants aux membres démissionnaires précités;

Considérant que les membres visés à l'article 1^{er} remplissent les conditions fixées à l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 mars 2018 précité;

Considérant le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs;

Considérant qu'il convient de nommer des membres en remplacement des membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 2^o, de l'arrêté ministériel du 4 novembre 2019 portant nomination des membres de la commission d'agrément des dentistes généralistes sont apportées les modifications suivantes :

1^o M. CALET Arnaud est remplacé par M. EVRARD Michel;

2^o Mme HUBERT Caroline est remplacée par M. CESA Michaël

3^o M. DELRUELLE Guy est remplacé par Mme HUMPERTS Nathalie.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Bruxelles, le 14 janvier 2021.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY